

## Conseil Municipal

Lundi 5 octobre 2020

**Formation des élus** : information concernant la formation des élus. La loi fixe à un minimum de 18 jours/an la prise en charge par la commune des frais de formation et 20 h par an pris en charge par le DIF (droit individuel à la formation).

**Ecoles publiques et privées** : accord pour le forfait scolaire annuel : primaires 385.84 €, maternelles 1 219.27 €. L'effectif est de 22 élèves à l'école privée et 44 à l'école publique.

**Fin des tarifs réglementés** : accord pour donner mission à un courtier afin d'obtenir des offres des différents fournisseurs de gaz et d'électricité.

**Renouvellement des baux communaux** : certains baux commerciaux communaux arrivent à échéance au 31 décembre. Accord pour la fixation des loyers suivants :

- Epicerie : 600 €/mensuels
- Crêperies : 700 € mensuels

La rédaction des baux sera confiée à Maître Hallier

**Logement communal rue de l'Argonne** : le logement vacant depuis de mai 2018 a été entièrement refait et est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite. Une place de parking est réservée. Le loyer est fixé à 600 € mensuels.

La rédaction du bail ainsi que l'état des lieux d'entrée et de sortie sera confié à Madame De Sousa, huissier de justice pour un montant de 343.20 €.

**Indemnité de gardiennage de l'église** : l'indemnité est fixée à 479.86 par an conformément à la réglementation. L'ouverture et la fermeture de l'église chaque jour, y compris samedi et dimanche, est toujours assurée par Madame Baptista.

**Ligue de protection des oiseaux (LPO)** : accord pour la signature d'une convention pour la création d'un refuge LPO sur le site du lavoir. Convention à des fins pédagogiques sera d'une durée de 3 ans

- 1<sup>ère</sup> année : 300 € pour l'implantation de panneaux (pris en charge en partie par le département)
- 2<sup>ème</sup> année : 852 € pour la mise en place d'activités avec les habitants
- 3<sup>ème</sup> année : 550 € pour des activités animées par la LPO.

**Agglopoys** : le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité 2019 d'Agglopolys

### **Affaires diverses :**

- GRDF reversera à la commune une redevance de 242 €.
  - Pass numériques destinés à tous jeunes ou moins jeunes pour la formation gratuite au numérique. Ces pass sous forme de tickets permettront aux personnes intéressées de payer le formateur, c'est le même principe que les tickets restaurants. Les cours seront donnés le mercredi après-midi au LAB rue Roland Garros à Blois.
  - Pour permettre de choisir le fournisseur des colis de noëls aux aînés de la commune, une dégustation sera proposée à quelques élus.
  - Le compte Instagram ouvert à l'occasion de la campagne électorale va rester actif sous un autre nom et sera destiné à tous pour accéder à diverses informations communales
-